

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

---

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Givens en remplacement de M. Penner sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Alkenbrack en remplacement de M. Aiken sur la liste des membres du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Mahoney en remplacement de M. St. Pierre sur la liste des membres du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Nesbitt en remplacement de M. Gundlock sur la liste des membres du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

---

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Macdonald, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 novembre 1969, demandant copie de la liste de tous les articles pour lesquels un permis d'exportation et d'importation est actuellement exigé en vertu de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation.—(*Avis de motion portant production de documents n° 36*). (Document parlementaire n° 3/36).

---

A 10 h. 25 du soir, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.